

Formulaire de versement des 13% de la taxe d'apprentissage 2022(date limite de versement : **31 mai 2022**)

Raison sociale :

N° SIRET :

Code NAF :

Adresse :

CP :

Ville :

Contact :

Fonction :

Tél. :

E-mail :

Au bénéfice de l'établissement* : LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT HÉRAULT
E2CR Montpellier Port-Marianne

Montant en lettres :

Montant en chiffres :

- La Ligue de l'Enseignement Hérault est un établissement habilité à percevoir les 13 % de la taxe d'apprentissage (art. 62241-5 du code du travail) et figure sur la liste préfectorale de la région Occitanie 2020.

Mode de paiement : Par chèque (à l'ordre de la Ligue de l'Enseignement Hérault) :

Chèque n°

Banque :

Date du chèque :

 Par virement :**IBAN : FR76 1348 5008 0008 0045 0567 429****BIC : CEPAFRPP348**

Mentionner impérativement **TA 2022**, votre n° de SIRET et le nom de votre entreprise en libellé de virement afin de nous permettre de vous envoyer votre attestation de virement obligatoire (document à fournir en cas de contrôle).

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'établissement